

LAMIREAU Thierry
6 bis, route de la FULY
74150 RUMILLY
email : t.lamireau@free.fr
Tél: 06 32 18 94 37
Réalisateur du film "URANIUM EN LIMOUSIN"

RUMILLY, le 26 Mars 2012

LETTRE OUVERTE

« Présidentielle 2012 »
Votre candidature

**Objet: non utilisation, destruction et interdiction des armes à l'uranium « appauvri »
par l'Etat français**

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'être candidat (e) à l'élection présidentielle 2012 de la Nation française.

A cette occasion, permettez-moi de vous envoyer cette LETTRE OUVERTE.

Ces derniers jours vous avez bien voulu réagir par rapport à l'horrible « affaire Mohamed MERAH ».

Certains ont souligné « l'horreur » et notamment par rapport à l'exécution des enfants dans les locaux même de leur école.

Il a été également indiqué que ces enfants « étaient aussi nos enfants ».

Réalisateur du film « URANIUM EN LIMOUSIN » et également enseignant en Haute-Savoie auprès d'enfants de la maternelle, permettez-moi de souligner que dans le domaine de « l'horreur » il y a pire, notamment de la part de certains Etats comme la France.

En effet, la France comme les Etats-Unis et quelques autres utilisent, lors de conflits (à travers par exemple les interventions de l'OTAN) divers, des armes dites « munitions flèches » à l'uranium « appauvri ».

Certains aéronefs (avions de chasse, hélicoptères d'attaque) ont ainsi envoyé ces armes sur les sols de l'ex-Yougoslavie, en Bosnie, en Serbie, au Kosovo, en Afghanistan, en Irak, en Libye, au Liban, etc.

Ainsi, cette utilisation d'armes nucléaires s'est banalisée dans l'indifférence générale. L'uranium métal inclus dans le pénétrateur de ces armes est, si l'on peut dire, l'arbalète des temps modernes.

L'uranium « appauvri » est plus dense que le plomb et, de ce fait, au lieu de traverser un char en traverse deux ou pénètre dans des bâtiments en béton à des profondeurs encore plus importantes.

Après le lancement de l'obus, le sabot s'ouvre en libérant le pénétrateur à une vitesse supersonique de 1700 mètres par seconde.

A cette vitesse, l'impact est celui d'un caillou dans l'eau, le blindage de l'objectif visé jouant le rôle de l'eau et la flèche de l'arme celui du caillou.

Mais ces armes possèdent d'autres effets, ceux-là, plus dévastateurs et à très longs termes.

L'entrée brutale dans la cible entraîne une surpression terrible capable de faire sauter une tourelle de char comme un bouchon de champagne. De plus, la vitesse et le contact entre les deux matériaux (celui de l'arme et de la cible) dégagent une énorme chaleur de rayonnement dont l'effet destructeur s'ajoute aux précédents. Enfin, l'uranium est un matériau pyrophorique, c'est-à-dire qu'il prend feu dans l'air. L'uranium s'oxyde si vite qu'il prend feu en libérant IN SITU différentes particules radioactives ET chimiques. Je tire ces informations d'un document de l'OTAN en date du 25 août 1992 (Document AC/258-D/425).

L'on peut lire dans ce même document :

« Un dépôt important de poussière d'uranium, de l'ordre de quelques g/m², peut avoir un effet toxique sur les plantes et sur le bétail en pâture. Le dépôt d'uranium « appauvri » pourrait alors finir par être ingéré par l'homme, si la contamination se met dans la chaîne alimentaire.

Le taux de conversion de l'uranium « appauvri » métallique en oxyde, sous la forme de particules d'un format potentiellement respirable (très petites), est bien plus important (de 10 à 1000 fois) en cas d'explosion qu'en cas d'incendie. En outre, des éclats d'uranium « appauvri » en feu peuvent être projetés à des distances considérables, créant des sources secondaires de fumée d'uranium « appauvri » et de contamination de la surface. »

Les pays voisins des régions bombardées n'ont pas été épargnés par les retombées de particules radioactives et chimiques...comme le Koweït, l'Arabie Saoudite, l'Iran, des régions d'Albanie, de Macédoine, de Grèce, du Pakistan, pour ne citer qu'eux.

Il y a donc une pollution des sols, des eaux et de l'air pour plusieurs milliards d'années et cela provoque des problèmes importants de morbidités (nombreuses maladies induites), de mortalité et d'apparition de malformations congénitales monstrueuses puisque l'ADN est touché...il y a donc une transmission aux générations suivantes.

L'uranium « appauvri » est un déchet nucléaire « recyclé » par les pays utilisateurs comme une munition classique.

C'est un déchet radioactif issu de l'enrichissement de l'uranium destiné aux réacteurs nucléaires civils et militaires.

Il contient environ 0,2% d'uranium 235 et 99,75% d'uranium 238 dont la demie vie (période) est de 4,5 milliards d'années (l'âge de la terre !). On l'appelle « appauvri » parce que son activité est de 40% inférieure à celle de l'uranium naturel...ce qui ne signifie nullement qu'il est moins dangereux !

Il faut, en effet, rappeler que l'uranium « appauvri » utilisé dans l'armement est mélangé à de l'uranium issu des usines de retraitement qui contient des produits de fission hautement radioactifs comme l'uranium 236, le plutonium 238 et 239, le technétium 99 ou le ruthénium 106 qui potentialisent de fait sa nocivité.

Le mythe de la « guerre propre » a fait long feu...si je puis dire !...pour les peuples autochtones comme pour les militaires et journalistes ayant approché de trop près les pollutions de ces armes.

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique prévoit d'ailleurs un excès d'un demi million de morts rien que pour l'Irak !

Il y a une violation des règles internationales de radioprotection.

Selon le Droit International sur le contrôle des armements, les armes à l'uranium « appauvri » sont illégales (Convention de LA HAYE de 1899 et 1907, de GENEVE de 1925 et 1949, Charte de NUREMBERG de 1945, Convention des Nations Unies du 10 octobre 1980 dite « Convention des armes inhumaines ») pour les raisons citées précédemment.

« Dans la plupart des rapports officiels, la question du respect de la réglementation et des normes de radioprotection est totalement éludée. Pareillement, le terme de « déchets radioactifs » et les prescriptions qui s'y rapportent sont tabous. C'est pourtant la terminologie appropriée pour décrire les obus et munitions à l'uranium appauvri dispersés dans l'environnement. » (Document CRIIRAD Corinne Castanier et Bruno Chareyron).

La désinformation, qui présente l'uranium « appauvri » comme un produit anodin, permet aux pays comme la France de se défaire de la prise en charge des coûts de décontamination mais surtout de banaliser dans l'indifférence générale l'usage de telles armes dans les conflits en condamnant pour « l'éternité » des populations civiles innocentes.

Les armées de près de 50 pays sont équipées de ces munitions à l'uranium « appauvri » ! Arrêtons ce massacre sous couvert de l'OMS et de l'ONU !

L'utilisation de ces armes à l'uranium « appauvri » est un CRIME CONTRE L'HUMANITE !

Il y a donc, malheureusement, pire que la folie fanatique d'un individu comme celle de Mohamed MERAH...il y a la folie meurtrière des Etats comme la France et bien d'autres.

Vous êtes candidat(e) à l'élection présidentielle, je souhaiterais donc connaître votre engagement concernant ce grave problème...bien plus important que celui d'un individu fanatique puisqu'il concerne l'engagement moral de notre Nation vis-à-vis du peuple français et des Nations de la planète.

Vous engagez-vous à arrêter (dès votre arrivée à la tête de notre pays), détruire et interdire l'usage des armes à l'uranium « appauvri » en France et à œuvrer sans relâche auprès des instances internationales comme l'ONU pour que les armes à l'uranium « appauvri » soient définitivement interdites dans tous les conflits sur la planète ?

Certain de votre bienveillante attention et de votre réponse réalisée avec la plus grande célérité, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Thierry LAMIREAU